

N. 2981.

HAVRE, le 16 Germinal an 10.

Recu le 26.

Monsieur Martin Foache au Havre

La Circulaire ci-jointe vous instruit de la dissolution de l'Établissement qu'avoient, à Dieppe, M. S<sup>rs</sup>. SCHROEDER et CHEVREMONT. Ils ne font que réaliser le projet qu'ils ont toujours eu de revenir se fixer sur cette Place, et ils viennent de s'y associer M. ALEXANDRE DEHERAIN, de Paris.

Notre Maison subsistera donc sous la Raison de SCHROEDER, CHEVREMONT et DEHERAIN. Nous nous vouons principalement à la Commission, et nous suivrons cette branche dans toutes ses parties.

Des convenances réciproques nous ont réunis; le même désir nous anime tous de captiver la confiance de nos commettants. La loyauté et la prudence seront la règle invariable de toutes nos opérations, dans lesquelles nous sommes à même d'apporter l'expérience, l'activité et les moyens qui peuvent en décider le succès. C'est à ces titres que nous vous prions d'accueillir



favorablement les offres de service que nous prenons la liberté  
de vous faire.

Vous avez ci-après nos signatures respectives, veuillez  
n'ajouter foi qu'à elles seules.

Signature de G. H. J. SCHROEDER.

Schroeder, Chevremont & Deherain

Signature de M. F. CHEVREMONT.

Schroeder Chevremont & Deherain

Signature d'ALEX. DEHERAIN.

Schroeder Chevremont & Deherain